



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

କାନ୍ତରାଜ୍ୟକାରୀ

Séance du **Mercredi 2 Avril 2025 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250402-D2025-3-2-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025

Publication : 07/04/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :**20 mars 2025**Nombre de membres en exercice : **61**Nombre de membres présents : **42**Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**Nombre de membres excusés : **6**Nombre de membres absents : **8**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt mars deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt mars deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Charte locale de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X		M. Serge COUASNON		
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X		Mme Catherine CAILLY		
Mme Najat LEMERAY					

LA VILLETTÉ					
M. Daniel BREARD				X	

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION				X	
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Corentin GOETHALS		
TOTAL	41	1	5	6	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			42		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			47		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau compte sur son territoire six établissements (cinq à Vire Normandie et un à Condé en Normandie) qui accueillent au total près de 400 étudiants.

Un campus connecté, lieu d'étude de l'enseignement supérieur, complète l'offre de formations supérieures du territoire : il propose en effet un accompagnement gratuit pour les apprenants suivant tous types de formations supérieures à distance.

A compter de janvier 2022, la compétence enseignement supérieur a été transférée à la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, dont le champ de compétence est le suivant : « soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ».

La compétence se décline autour de trois axes d'intervention :

- soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suivant les dispositions du code de l'éducation (L216-11 code de l'éducation),
- actions de développement, d'animation et de promotion,
- soutien de la vie étudiante.

L'Intercom de la Vire au Noireau bénéficie donc d'une mission enseignement supérieur dédiée, qui accompagne et soutient le développement des formations, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Plusieurs schémas existent déjà à différents niveaux sur cette thématique, le SRESRI 2022-2028 de la Région Normandie (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et le schéma territorial de la vie et du bien-être étudiant émanant de l'Académie de Normandie.

Le projet de charte locale de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la collectivité représente quant à lui une déclinaison d'actions à mettre en place au niveau intercommunal et de façon partenariale entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les établissements du supérieur du territoire (l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) - Grand Ouest normandie - antenne de Vire Normandie, l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) – IFAS (Institut de Formation Aide-Soignant) - antenne de Vire Normandie, les lycées Marie Curie, Jean Mermoz et Charles Tellier, le campus agricole de Vire Normandie), le Campus connecté VN2C, l'association des étudiants Vir'ulent, le CROUS Normandie et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie (AROMN).

Ses objectifs sont les suivants :

- Matérialiser un partenariat avec une stratégie et une feuille de route partagées et pluriannuelles, qui encouragent la coordination et les synergies entre les acteurs locaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de la vie étudiante.
- Faire évoluer la vie étudiante du territoire, et par extension également la vie des jeunes en apprentissage/alternance, pour ancrer les jeunes sur le territoire : au niveau résidentiel et ou dans nos entreprises locales.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 février 2025 et du Bureau communautaire réuni le 12 mars 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer la charte locale de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout document y afférent.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

